

Accueil en école maternelle - Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Publié le 10/01/2017 – Mis à jour le 10/01/2017

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ; de nouveaux effectifs y seront consacrés dès la rentrée 2013.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local.

Aussi, pour garantir une répartition efficace des moyens en réponse aux besoins identifiés en concertation avec les partenaires, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) engageront des discussions avec les collectivités territoriales pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits et mettre en œuvre la priorité que constitue la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs concernés.

Thèmes abordés :

- Modalités d'accueil
- Accueil et place des parents
- Travail en partenariat : services « petite enfance » et école
- Pilotage
- Principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

[Accès à lacirculaire n° 2012-202 du 18-12-2012 NOR : MENE1242368C](#) MEN - DGESCO A1-1

Thématique :

Pédagogie - enseignement

Date :

10/01/2017

M.A.J. le 10/01/2017

Dans cette rubrique

- [Pour des vacances apprenantes en maternelle](#)
- [La classe maternelle à la maison](#)
- [Rentrée 2019](#)
- [Programme et outils d'accompagnement](#)
- **[Première scolarisation](#)**
- [Enseigner en maternelle](#)
- [Domaines d'apprentissage](#)
- [Évaluation](#)
- [Document REPÈRES](#)
- [Lettres des écoles maternelles](#)
- [Semaine académique](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74